

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le seize du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Excusés : Mr Lilian MALIN, Mme Marie-Thérèse MICHAUD

Le Conseil municipal nomme Mme Elisabeth LYONNAIS secrétaire de séance.

1/ Présentation par Mme GUILLEMIN Francine du SIVOM Louhannais :

Madame Guillemain intervient en début de conseil pour présenter le SIVOM et rappeler aux membres du conseil municipal son fonctionnement et son rôle. Le SIVOM comprend deux services : le SPANC pour l'assainissement non collectif, étude et conseils pour pose de fosses septiques et champs d'épandage ainsi que la vidange des fosses à prix intéressants ; le SIREL, pour la collecte des ordures ménagères et les points d'apport volontaires.

2/ Commission communale des impôts directs :

Le maire explique la fonction de cette commission qui est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux au conseil. Le conseil propose six membres titulaires et six membres suppléants :

Membres titulaires : Mr MOISSONNIER Eric, Mr MALIN Lilian, Mme PUGET Danièle, Mme CABUT Claire, Mme BUISSON Béatrice, Mr JAILLET Urbain.

Membres suppléants : Mr BESSON Thierry, Mr PARISOT Roland, Mr MONINOT Florent, Mr GAVAND Jacky, Mme LYONNAIS Elisabeth, BILLET Daniel.

Cette liste sera proposée à l'administration fiscale qui procédera à la désignation officielle.

3/ Subventions diverses accordées :

Le Maire soumet au conseil des demandes de subvention adressées à la mairie par différents organismes. Après discussion, le conseil décide d'accorder :

- une subvention de 95 Euros à la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Bâgé le Châtel, établissement de formation par alternance qui accueille un enfant de Condal.
- une subvention de 100 euros à la ligue contre le cancer de Saône et Loire.
- une subvention de 100 euros à l'association familiale d'entraide aux handicapés physiques du Château de Reuille à Cuiseaux pour l'achat de matériel technique et de transferts (appel malade, lève-personne, mobilier, etc...).

- une subvention de 50 € à l'écomusée de la Bresse Bourguignonne
- une subvention de 80 euros à la Prévention Routière

5/ Actualités communautaires :

Le maire rappelle les travaux en cours avec le CFPPA de Montmorot pour l'élaboration du projet communautaire. Il souligne le caractère participatif de cette démarche et invite chaque conseiller municipal à collaborer à ces travaux qui sont aussi une occasion de rencontrer et d'échanger avec les autres élus des communes de l'intercommunalité.

Il présente sommairement le projet Bois Energie porté par la commission environnement. Ce projet est issu de la Ddémarche dont un des volets consiste à favoriser la transition énergétique. Il s'agit de favoriser la mise en place de chaufferies bois pour les bâtiments publics : le projet pourrait aller de la production de copeaux de bois au niveau intercommunal jusqu'à l'installation des chaufferies. Actuellement, 7 communes se sont déclarées intéressées au niveau de l'intercommunalité et une pré étude de faisabilité, prise en charge par Cuiseaux Intercom, va être lancée prochainement sur ces sites par le conseil général.

Françoise Willauer présente l'avancement des travaux du groupe chargé de réfléchir sur le projet de rénovation de la piscine de Cuiseaux (parking, vestiaires, accès handicapés, etc...).

Emilie Pont présente un projet d'épicerie solidaire avec comme partenaire la banque alimentaire.

6/ Questions diverses :

Couverture internet : une information par Net-bourgogne sur le Wimax a eu lieu le 9 décembre à la salle des fêtes. La mairie était chargée de collecter les demandes des ménages intéressés : aucune demande n'a été enregistrée.

Projet de construction de 2 poulaillers : M. Lilian Malin souhaite développer sa production de volaille de Bresse et a déposé une demande de permis en vue de la construction de 2 poulaillers. Le Maire informe le conseil que s'agissant d'un projet situé dans une zone non urbanisée de la commune, les services de la DDT indiquent que l'opération peut être autorisée si le conseil municipal considère que l'intérêt de la commune le justifie (art.L111-1-2 du code de l'urbanisme).

Le conseil, après en avoir délibéré, convient de l'intérêt de ce projet pour la commune.

**Le Maire,
Jean-Louis DESBORDES**